

Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

Résumé

Le groupe Klesia prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissements sur les principaux facteurs de durabilité – ce dans la mesure de leur disponibilité auprès des sociétés dans lesquelles il investit. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité du Groupe Klesia (Klesia Prévoyance, Carcept Prévoyance, Ipriac, Klesia Mut', MACP, Jaji, Klesia SA).

La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre l'année 2023.

Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Tableau 1.1 - Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

		Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
		0010	0020	0030	0040
Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement					
Emissions de gaz à effet de serre					
1. Emissions de GES					
Emissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO2	0010			non calculé / information non disponible pour toutes les sociétés	prévoir un budget
Emissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO2	0020			non calculé / information non disponible pour toutes les sociétés	prévoir un budget
Emissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO2	0030			non calculé / information non disponible pour toutes les sociétés	prévoir un budget
2. Empreinte carbone					
Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros investis	0040	2 984 066	5 451 461		
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements					
Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements	0050	41	82		
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles					
Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0060	0,00	0,00		
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable					
Part de la consommation et de la production d'énergie de sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	0070			cette information n'est pas disponible pour toutes les sociétés	
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique					
Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0080			cette information n'est pas disponible pour toutes les sociétés	
Biodiversité					
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité					
Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0090			cette information n'est pas disponible pour toutes les sociétés	
Eau					
8. Rejets dans l'eau					
Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investis, en moyenne pondérée	0100			cette information n'est pas disponible pour toutes les sociétés	
Déchets					
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs					
Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investis, en moyenne pondérée	0110			cette information n'est pas disponible pour toutes les sociétés	
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption					
Les questions sociales et de personnel					
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales					
Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %)	0120	0,00	0,00	au meilleur de notre connaissance	
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales					
Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0130	0,00	0,00	au meilleur de notre connaissance	
12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé					
Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	0140			cette donnée n'est pas communiquée par toutes les sociétés	
13. Mixité au sein des organes de gouvernance					
Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	0150			cette donnée n'est pas communiquée par toutes les sociétés	
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)					
Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0160	0,00	0,00		

Tableau 1.2 - Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

		Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
		0010	0020		0030
Environnement					
15. Intensité de GES					
Intensité de GES des pays d'investissement en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de produits intermédiaire	0170				
Social					
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales					
Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national	0180	0	0	au meilleur de notre connaissance	
Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national	0190	0,00	0,00	au meilleur de notre connaissance	

Tableau 1.3 - Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers

		Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
		0010	0020		0030
Combustibles fossiles					
17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers					
Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	0200	0,00	0,00	au meilleur de notre connaissance	
Efficacité énergétique					
18. Expositions à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique					
Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	0210	0,00	0,00	au meilleur de notre connaissance	

Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Indicateurs climatiques

A ce jour les autres indicateurs climatiques (tableau 2 <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32022R1288&from=FR>) sont insuffisamment disponibles pour en opérer un suivi précis.

Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

A ce jour les autres indicateurs climatiques (tableau 3 <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32022R1288&from=FR>) sont insuffisamment disponibles pour en opérer un suivi précis.

Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

L'investissement socialement responsable est inclus dans la raison d'être du groupe Klesia.

Klesia a une charte ISR définissant sa démarche et ses principaux engagements en la matière.

En matière de pilotage d'indicateurs Klesia a recours à une notation ESG sur l'ensemble de son portefeuille d'investissement depuis 2015 avec le maintien d'une notation dite « robuste ».

En matière plus spécifiquement climatique Klesia fait noter son portefeuille carbone depuis 2022 avec un historique de 3 années avec le maintien cible d'une intensité carbone durablement inférieure à celle de l'indice action européen eurostoxx.

Politique d'engagement

Lors de sa naissance, en juillet 2012, KLESIA affichait son ambition : devenir un acteur de référence dans le domaine de la protection des personnes. Après 10 ans d'existence, le Groupe KLESIA est devenu un groupe de protection sociale reconnu des différents acteurs du marché. Il se développe dans un esprit de responsabilité collective et de respect des valeurs qui sont les siennes.

C'est cette ambition que nous poursuivons avec une démarche globale de responsabilité qui se prolonge dans le champ de l'investissement et de la gestion de notre portefeuille d'actifs, par la mise en place de Principes d'Investissement Socialement Responsable (ISR).

Concrètement, l'ISR consiste à intégrer la prise en compte de critères extra-financiers ESG (Environnement, Social, Gouvernance) dans les décisions d'investissements, en complément des critères financiers usuels. L'ISR consiste notamment à prendre en compte les risques et opportunités liés aux enjeux de responsabilité sociale et environnemental à long terme et à promouvoir des pratiques responsables.

KLESIA entend ici être un acteur engagé dans le financement au service d'une économie sociale, solidaire et respectueuse de l'environnement.

Pour mettre en œuvre cet engagement, le Groupe KLESIA adopte une démarche pragmatique et progressive, en lien avec les différentes normes, principes et réglementation en cours d'évolution au niveau européen et international.

Une démarche inscrite dans les statuts

Notre démarche d'investisseur responsable s'inscrit dans le cadre général de nos engagements sociétaux structurés par le statut d'Entreprise à Mission, que le groupe a adopté en 2020.

A ce titre, les différentes entités du groupe ont inscrit dans leurs statuts :

- Une raison d'être : « Être un assureur d'intérêt général, c'est garantir un avenir serein et contribuer à la qualité de vie pour tous. »
- Une mission : « Protéger en apportant des solutions de prévention, d'assurance de personnes et de services, simples, innovantes, solidaires et durables, adaptées à vos besoins et à ceux de vos proches, tout au long de la vie. »
- Des objectifs sociétaux et environnementaux :
 1. Écouter et intégrer les attentes des parties prenantes du Groupe KLESIA dans la proposition de nouvelles solutions ou d'évolutions de nos produits et services.
 2. Soutenir et accroître des actions en faveur de l'Humain, d'une société plus inclusive, et plus spécifiquement dans les domaines du handicap et de la diversité.
 3. Déployer des pratiques d'achats responsables avec nos partenaires contractuels dans le respect de critères sociétaux et environnementaux.
 4. Développer nos Investissements responsables (ISR) dans le cadre d'une performance durable.
 5. Développer des actions en faveur de la diminution de notre empreinte environnementale en matière d'évolution des consommations énergétiques.

Le développement des investissements responsables (ISR) se trouve donc inscrit au cœur de la gouvernance du groupe – au niveau notamment :

- de la commission d'intérêt général (composée d'administrateurs) chargée de contrôler la déclinaison du statut d'entreprise au sein du groupe
- de la commission des activités financières (composée d'administrateurs) qui sert plus particulièrement de veille sur les activités d'investissements.

Des principes de base responsables

En tant qu'assureur santé prévoyance, KLESIA assure un revenu de remplacement aux assurés et à leurs familles – relevant par la même d'une mission d'intérêt général. En appui de cette mission

KLESIA donne la priorité à des produits financiers stables et maîtrisés, contribuant ainsi à investir dans des instruments financiers socialement responsables :

- Les détentions d'actifs sont en direct (pas de fonds de fonds et transposition complète)
- Klesia s'interdit les produits structurés, dérivés ou tout autre produit spéculatif
- Les obligations sont – par principe – portées à maturité

Les modalités d'investissement et de gestion d'actifs du groupe Klesia visent à répondre notamment aux engagements suivants :

- Respect strict de la réglementation : interdiction des mines anti-personnelles, travail des enfants...
- Notation extra-financière de la quasi-totalité du portefeuille avec maintien d'une notation dite « Robuste ».
- Politique de droit de vote soutenant notamment deux axes : l'employabilité et le développement à long terme.
- Exposition carbone maîtrisée avec mise en place d'une notation carbone en 2022.
- Fonds à vocation recherche médicale.
- Soutien à l'emploi en France particulièrement important
- Investissement sur le long terme
- Taxonomie : mise en place d'une notation éligibilité et alignement en 2021.

Le socle de base : l'analyse extra-financière

KLESIA s'est engagée dans une démarche de notation extra-financière depuis 2015. Cette notation est un pilier de l'engagement ISR du groupe en matière d'investissements. La notation extra-financière couvre toutes les valeurs mobilières cotées – soit plus de 85% des actifs du groupe. KLESIA s'appuie à ce titre sur l'expertise de l'agence de notation extra-financière Vigeo (Moody's), lui garantissant l'accès à des informations de marchés uniformisées sur les performances ESG de l'ensemble des valeurs de notre portefeuille.

Sur la base d'une analyse fondée sur des standards internationaux (Nations Unies, OIT, Principes directeurs de l'OCDE...), Vigeo mesure et évalue les performances et les risques de plus de 10000 émetteurs (entreprises, supranationaux, parapublics) dans six domaines de responsabilité sociale :

- Environnement : prise en compte de l'environnement dans la stratégie de l'entreprise et dans la conception, la fabrication, la distribution, l'utilisation et l'élimination des produits et services
- Droits humains : respect des droits humains fondamentaux et droits du travail (diversité, non-discrimination, libertés syndicales, lutte contre le travail illégal, ...)
- Ressources humaines : qualité des relations et des conditions d'emploi et de travail
- Comportement sur les marchés : relations durables avec les clients et les fournisseurs et respect de pratiques responsables sur le marché (prévention de la corruption, des pratiques anti-concurrentielles, ...)
- Engagement sociétal : prise en compte des impacts sociétaux attachés aux produits et services, contribution au développement économique et social des territoires d'implantation et prise en compte des communautés locales
- Gouvernement d'entreprise : Equilibre des pouvoirs, efficacité des instances de gouvernance, mécanismes d'audit et de contrôle, respect des intérêts des actionnaires et rémunération des dirigeants

En outre, Vigeo mesure les engagements pris par les Etats et leurs performances en matière de développement durable, à partir de l'analyse de plus de 130 indicateurs de risque et de performance ESG relatifs à :

- La protection de l'environnement

- La protection sociale et les solidarités
- L'Etat de droit et la gouvernance

KLESIA s'engage depuis 2015 à maintenir la notation extra-financière de son portefeuille d'actifs dans la catégorie dite Robuste (indicateur supérieur à 60). Le respect de cet objectif est assuré par les Conseils d'Administration qui dispose du suivi des notations extra-financière de manière trimestrielle.

L'engagement actionnarial et l'exercice des droits de vote

Le groupe KLESIA considère l'exercice du droit de vote comme un élément essentiel de sa politique d'investissement responsable. Début 2020, Klesia a mis en place une politique de droit de vote au niveau de ses institutions en partenariat avec l'agence de conseil en vote Proxinvest. Cette politique, validée par les instances du Groupe Klesia, repose au-delà des principes généraux de gouvernance transparente et responsable, sur trois grands principes propres à Klesia.

- Le premier volet s'attache au respect et à la promotion d'une gouvernance transparente et responsable
- Le second volet porte sur la défense de l'emploi et notamment sa pérennité ainsi que l'égalité au travail.
- Le troisième volet s'attache au respect de l'environnement par les entreprises. Sont particulièrement surveillés les efforts effectués dans ce domaine, en matière de décarbonation.

KLESIA exerce ses droits de vote par principe sur l'ensemble de son portefeuille de valeurs cotées. En pratique, KLESIA s'engage à exercer systématiquement son droit de vote sur toutes les valeurs représentant plus de 2% de son portefeuille global. Une revue ex post de l'application de la politique de vote est en place et est présentée chaque année en commission administrateurs (commission des activités financières).

L'empreinte carbone

Depuis 2021 le groupe fait noter son portefeuille sur l'éligibilité et sur l'alignement de ce dernier à la trajectoire carbone (température du portefeuille). De la même manière le groupe fait noter son portefeuille carbone depuis 2022 avec un historique de 3 ans. Le groupe a pour objectif de maintenir une intensité carbone inférieure à celui de l'indice action européen eurostoxx.

Résumé global de la démarche

Stratégie d'investissement

Donner la priorité à des investissements en direct, finançant l'économie française dans le cadre d'une détention à long terme en visant un rendement récurrent en lien avec la croissance économique de long terme

Exclusion

- Bombes à sous munition et mines anti-personnelles
- Tabac/jeux
- Exclusion des pays interdits par l'UE
- Non investissement dans les entreprises ayant plus de 10% de leur activité dans le charbon

Pilotage

- Objectif : développer des rendements financiers stables et maîtrisés, en détention directe en favorisant le long terme et l'employabilité
- Indicateur de pilotage :
 - Notation ESG robuste : 60
 - Intensité carbone : durablement inférieure à celle de l'indice action eurostoxx

Gouvernance

- Conseil d'administration
- Commission d'intérêt général
- Commission des risques
- Comité investissement
- Commission financière (avec sociétés de gestion)

Références aux normes internationales

La démarche de Klesia s'inscrit dans la réglementation qui lui est applicable.

Comparaison historique

Klesia a un recul de 7 années sur la notation ESG de son portefeuille avec maintien d'une notation robuste sur l'ensemble de la période

Klesia a un recul de 3 ans sur l'éligibilité et l'alignement à la taxonomie. Concernant l'éligibilité le ratio était de 13% en 2021, 14% en 2022 et 15% en 2023. Concernant l'alignement le ratio était de 3% en 2021, 4% en 2022 et 4.7% en 2023. Un travail d'affinage des remontées de bases de données est en cours afin de fiabiliser le calcul de ces ratios.

Klesia a un recul de 3 ans sur le maintien de l'intensité carbone de son portefeuille inférieur à celui de l'indice action européen – il est resté dans sur les trois ans en dessous de l'indice européen. De la même manière que pour les ratios d'éligibilité et d'alignement un travail de qualité de bases de données est en cours afin de fiabiliser les calculs d'intensité carbone.